RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01465
Numéro SIREN : 789 954 203
Nom ou dénomination : J2M CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2019 sous le numéro de dépôt 10198

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry : dépôt N°10198 en date du 31/07/2019

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : J2M CONCEPT — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 205 ROUTE DU ROC ROUGE 73200 MERCURY

Numéro SIRET * : 78995420300012

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122017 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	4 409	030	3 280	1 128	1 952
	Immobilisations financières * (1)	040	279 100	042	29 100	250 000	264 550
	Total I (5)	044	283 509	048	32 380	251 128	266 502
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	65 160	070		65 160	48 000
	Créances (2) — Autres * (3)	072	2 776	074		2 776	85 320
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	435 620	086		435 620	258 060
	Charges constatées d'avance *	092	9 142	094		9 142	6 151
	Total II	096	512 698	098		512 698	397 531
	Total général (I+II)	110	796 206	112	32 380	763 826	664 033

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	557 700	557 700
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	4 048	3 105
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	46 915	43 986
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	77 394	18 872
Provisions réglementées	140		
Total I	142	686 057	623 663
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 862	1 913
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 391)	172	75 907	38 457
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	77 770	40 370
Total général (I + II + III)	180	763 826	664 033

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	2 466		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	3 275

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Group

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : J2M CONCEPT

Néant : *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31122018	Exercice N-1 clos le 31122017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209		210		
	Production vendue : biens	215		214		
	Production vendue : services *	217		218	366 800	220 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	8 740	6 082
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	375 540	226 082
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 17 553 - immobilier)			242	39 737	27 028
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	450	244	3 012	2 496
	Rémunérations du personnel *			250	194 423	101 338
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	73 567	57 195
	Dotations aux amortissements *			254	824	1 134
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	0	5
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	311 564	189 195
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	63 977	36 887
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	42 896	5 194
	Produits exceptionnels (IV)			290	3 275	
	Charges financières (V)			294	14 550	14 550
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347		300		45
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	18 204	8 614
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	77 394	18 872
	B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	77 394	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	9 412	
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	18 204	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	17 950	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986				
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987				
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127				
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981				
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990				
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345				
	Investissements outre-mer	344				
	Créance due au report en arrière du déficit	346				
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992				350 40 246
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			352	82 714	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	82 714	372

Cegid Group

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 763 826.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 366 800.00 Euros et dégageant un bénéfice de 77 393.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-01 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 432 €.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 623		
Matériel de transport	242		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 785		
TOTAL	4 651		
Autres participations	279 100		
TOTAL	279 100		
TOTAL GENERAL	283 751		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 623	1 623
Matériel de transport		242		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 785	2 785
TOTAL		242	4 409	4 409
Autres participations			279 100	279 100
TOTAL			279 100	279 100
TOTAL GENERAL		242	283 509	283 509

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 097	406		1 503
Matériel de transport	242		242	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 359	418		1 777
TOTAL	2 699	824	242	3 280
TOTAL GENERAL	2 699	824	242	3 280

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	406				
Matériel de bureau informatique mobilier	418				
TOTAL	824				
TOTAL GENERAL	824				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	14 550	14 550			29 100
TOTAL	14 550	14 550			29 100
TOTAL GENERAL	14 550	14 550			29 100
Dont dotations et reprises financières		14 550			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	65 160	65 160	
Taxe sur la valeur ajoutée	310	310	
Groupe et associés	2 466	2 466	
Charges constatées d'avance	9 142	9 142	
TOTAL	77 078	77 078	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 862	1 862		
Personnel et comptes rattachés	23 448	23 448		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 327	24 327		
Impôts sur les bénéfices	9 156	9 156		
Taxe sur la valeur ajoutée	17 643	17 643		
Autres impôts taxes et assimilés	943	943		
Groupe et associés	391	391		
TOTAL	77 770	77 770		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	391			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	2. 0000	278 850			278 850

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	60 000
Total	60 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 862
Dettes fiscales et sociales	32 777
Total	34 639

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 142
Total	9 142

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				75 348	75 348
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				13 309	13 309
- dotations de l'exercice				10 965	10 965
Total				24 274	24 274
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				18 487	18 487
- exercice				20 303	20 303
Total				38 790	38 790
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				14 662	14 662
- entre 1 et 5 ans				19 441	19 441
Total				34 103	34 103
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				4 386	4 386
Total				4 386	4 386

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- GALIBIER ASSOCIES	3 071 137	25.00	437 921
- AMROC CONCEPT	11 967	20.00	10 165
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Le 26/03/2019
REVET JOEL Président

NOVANCES
EXPERTISE-COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

SAS J2M CONCEPT

205, route du Roc Rouge

73200 MERCURY

COPIE

Rapports du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

SOMMAIRE

	Pages
- Rapport	1 à 4
- Comptes annuels	5 à 14
- Rapport spécial sur les conventions réglementées	15

NOVANCES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale des associés de la société J2M CONCEPT SAS,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **J2M CONCEPT SAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation.

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant net de 250.000 euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participations, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VILLEFRANCHE S/S, le 14 juin 2019

NOVANCES
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
Christophe ALEXANDRE, Représentant légal

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	1 623	1 503	120	526	406-	77. 14-
	Autres immobilisations corporelles	2 785	1 777	1 008	1 426	418-	29. 31-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	279 100	29 100	250 000	264 550	14 550-	5. 50-
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	TOTAL II	**283 509**	**32 380**	**251 128**	**266 502**	**15 374-**	**5. 77-**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	65 160		65 160	48 000	17 160	35. 75
	Autres créances	2 776		2 776	85 320	82 543-	96. 75-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	435 620		435 620	258 060	177 560	68. 81
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	9 142		9 142	6 151	2 991	48. 63
	TOTAL III	**512 698**		**512 698**	**397 531**	**115 167**	**28. 97**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	796 206	32 380	763 826	664 033	99 793	15. 03

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Segeco

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 557 700)	557 700	557 700		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	4 048	3 105	944	30.39
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	46 915	43 986	2 929	6.66
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	**77 394**	**18 872**	**58 521**	**310.09**
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	686 057	623 663	62 394	10.00
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	391		391	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 862	1 913	50-	2.63-
	Dettes fiscales et sociales	75 517	38 457	37 059	96.36
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	**77 770**	**40 370**	**37 400**	**92.64**
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	763 826	664 033	99 793	15.03

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 77 770 40 370

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Segeco

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	366 800		366 800	220 000	146 800	66.73
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**366 800**		**366 800**	**220 000**	**146 800**	**66.73**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8 732	5 983	2 749	45.94
Autres produits			8	99	91-	91.73-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			**375 540**	**226 082**	**149 458**	**66.11**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			39 737	27 028	12 709	47.02
Impôts, taxes et versements assimilés			3 012	2 496	516	20.68
Salaires et traitements			194 423	101 338	93 085	91.86
Charges sociales			73 567	57 195	16 372	28.62
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			824	1 134	310-	27.31-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0	5	5-	92.63-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			**311 564**	**189 195**	**122 368**	**64.68**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**63 977**	**36 887**	**27 090**	**73.44**
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	39 814		39 814	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 083	5 194	2 112-	40.65-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	**42 896**	**5 194**	**37 702**	**725.84**
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14 550	14 550		
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	**14 550**	**14 550**		
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**28 346**	**9 356-**	**37 702**	**402.98**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	**92 323**	**27 531**	**64 791**	**235.34**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 275		3 275	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII	**3 275**		**3 275**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		45	45-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII		**45**	**45-**	**100.00-**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**3 275**	**45-**	**3 320**	**NS**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	18 204	8 614	9 590	111.33
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	421 [illegible]	231 277	[illegible]	[illegible]
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	[illegible]	212 240	[illegible]	[illegible]
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	77 304	18 972	58 331	307.49

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 17 553 10 740
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 763 826.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 366 800.00 Euros et dégageant un bénéfice de 77 393.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

NOMANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-01 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 432 €.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 623		
Matériel de transport	242		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 785		
TOTAL	4 651		
Autres participations	279 100		
TOTAL	279 100		
TOTAL GENERAL	283 751		

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 623	1 623
Matériel de transport		242		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 785	2 785
TOTAL		242	4 409	4 409
Autres participations			279 100	279 100
TOTAL			279 100	279 100
TOTAL GENERAL		242	283 509	283 509

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 097	406		1 503
Matériel de transport	242		242	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 359	418		1 777
TOTAL	2 699	824	242	3 280
TOTAL GENERAL	2 699	824	242	3 280

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	406				
Matériel de bureau informatique mobilier	418				
TOTAL	824				
TOTAL GENERAL	824				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	14 550	14 550			29 100
TOTAL	14 550	14 550			29 100
TOTAL GENERAL	14 550	14 550			29 100
Dont dotations et reprises financières		14 550			

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	65 160	65 160	
Taxe sur la valeur ajoutée	310	310	
Groupe et associés	2 466	2 466	
Charges constatées d'avance	9 142	9 142	
TOTAL	77 078	77 078	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 862	1 862		
Personnel et comptes rattachés	23 448	23 448		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 327	24 327		
Impôts sur les bénéfices	9 156	9 156		
Taxe sur la valeur ajoutée	17 643	17 643		
Autres impôts taxes et assimilés	943	943		
Groupe et associés	391	391		
TOTAL	77 770	77 770		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	391			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	2. 0000	278 850			278 850

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	60 000
Total	60 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 862
Dettes fiscales et sociales	32 777
Total	34 639

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 142
Total	9 142

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				75 348	75 348
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				13 309	13 309
- dotations de l'exercice				10 965	10 965
Total				24 274	24 274
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				18 487	18 487
- exercice				20 303	20 303
Total				38 790	38 790
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				14 662	14 662
- entre 1 et 5 ans				19 441	19 441
Total				34 103	34 103
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				4 386	4 386
Total				4 386	4 386

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- GALIBIER ASSOCIES	3 071 137	25.00	437 921
- AMROC CONCEPT	11 967	20.00	10 165
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

NOVANCES
CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux comptes

Le 26/03/2019
REVET JOEL Président

J2M CONCEPT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 557.700 €
Siège social : MERCURY (73200)
205, route du Roc Rouge
789 954 203 R.C.S CHAMBERY

AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 77.393,73 euros de la façon suivante :

- 5 % à la réserve légale — 3.869,68 euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés — 50.000,00 euros
- Le solde au compte "Autres Réserves" — 23.524,05 euros

Le dividende mis en distribution correspond à 0,179 euro environ par action et sera mis en paiement à compter de ce jour.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, pour les dividendes versés aux personnes physiques, la Société retiendra sur le montant brut du dividende global:

- 17,20 % au titre des prélèvements sociaux
- 12,80% au titre du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de l'impôt sur le revenu, sauf pour les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'année 2017 est inférieur à un plafond fixé par la loi.

Cette somme sera versée à la recette des impôts au plus tard le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Par dérogation à l'application du PFU, le contribuable sur option expresse et irrévocable peut opter à l'imposition du dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu, exercée chaque année lors du dépôt de sa déclaration de revenus étant précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 %. Cette option concerne l'ensemble des revenus soumis au PFU tel que plus-values sur titres.

L'assemblée générale confirme que les distributions intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes
31 décembre 2017	15.000 €
31 décembre 2016	15.000 €
31 décembre 2015	Néant

Certifiée conforme
Le Président

